

## **Le CNRS que nous voulons (4) les carrières**

**Sur 21 membres, le Conseil d'administration comprend 4 représentants des personnels. Entre le 27 mai et le 16 juin, vous allez voter, par Internet, pour élire vos représentants. La liste du SNCS-FSU sera conduite par Patrick Monfort, élu sortant.**

*H.-E. Audier, J. Fossey et P. Monfort élu et anciens élus SNCS-FSU du Conseil d'administration du CNRS*

**E**n ce qui concerne l'emploi et les carrières au CNRS, beaucoup a été dit, peu a été fait, beaucoup reste à faire. Les carrières perdent de leur attractivité parce que le gouvernement, tout en reconnaissant la maladie, n'applique pas la bonne médecine : ainsi, il a tout fait pour que se développent l'emploi précaire, les embauches tardives, le différentiel entre la recherche et l'enseignement supérieur, les blocages de carrière, les rémunérations largement insuffisantes aussi bien pour les chercheurs que pour les ITA.

Rappelons en préambule que nous sommes fermement opposés à la fusion du corps des chercheurs dans celui des enseignants-chercheurs et des ITA dans celui des BIATOSS comme nous sommes opposés à la disparition du CNRS.

La toute première des priorités est la résorption de la précarité autant chez les chercheurs que chez les ITA. La précarité est sciemment utilisée par le gouvernement pour obliger les laboratoires à travailler principalement sur le court terme via les projets de l'ANR. Le recours au CDD doit être réservé seulement pour des postes d'accueil, notamment de chercheurs étrangers, ou d'ITA pour compenser – le temps d'organiser les recrutements par concours – les besoins dus aux départs en retraite. Les CDD résultant des financements de l'ANR comme tous les CDD permanents doivent être transformés en postes statutaires selon des modalités à discuter.

Depuis qu'il existe, le SNCS s'est battu pour que l'embauche des jeunes chercheurs se fasse au plus près de la thèse. Bien qu'il n'y ait plus de limite d'âge pour le recrutement de CR2 sur poste statutaire, nous continuons à réclamer que celui-ci se situe dans l'année qui suit l'obtention de la thèse. Durant la période fin de thèse et présentation aux concours, le recours à un CDD d'un à deux ans maximums devrait être accordé à tous nouveaux docteurs. Le recrutement actuel, trop tardif, se répercute sur l'ensemble de la carrière et contribue à sa dévalorisation.

Le SNCS milite pour que les carrières de chercheurs et d'enseignants-chercheurs soient les plus proches possible. Pour cela, une commission d'harmonisation

des carrières, syndicats-ministère, doit être créée. La satisfaction de cette revendication permettrait le passage aisé d'un statut à l'autre. Ainsi, une classe exceptionnelle devrait être créée pour les chargés de recherche, ce qui débloquerait leur salaire en fin de carrière. Les détachements de chercheurs vers les enseignants-chercheurs et vice versa doivent être largement favorisés sur la base du volontariat. Le SNCS est fermement opposé à la création des chaires de maître de conférences car celles-ci créent une inégalité de traitement des jeunes en début de carrière, conduisant à court terme à une fusion des corps de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, et donc à la disparition des organismes de recherche.

Le déroulement des carrières doit être plus fluide et les promotions plus fréquentes et plus nombreuses. Actuellement, un chercheur sur quatre n'a aucune promotion pendant toute sa carrière qu'il termine au grade de CR1. Un chercheur sur deux n'a qu'une seule promotion et termine DR2. À terme, le SNCS propose un déroulement de carrière qui se fasse dans un seul corps avec une possibilité d'échelon accéléré tous les quatre ans après avis du Comité national.

Les rémunérations doivent être revues à la hausse. Afin d'être au niveau de celles du privé. En 2008, le salaire d'embauche d'un ingénieur de recherche et développement était de 3 000 € brut par mois et celui de fin de carrière de 10 000 € brut hors primes. Il devrait en être de même des carrières équivalentes des chercheurs et des ITA.

Nous demandons pour les différents corps d'ingénieurs une évaluation qui se rapproche de celle des chercheurs. Une réflexion sérieuse sur la refonte des corps et des classes d'ingénieurs doit être engagée avec la direction générale et le ministère. Nous proposons que les trois classes de techniciens soient fondues en une seule, la progression dans ce corps devant se faire à l'ancienneté et au choix par échelon accéléré.

Pour en finir avec la précarité, pour que les carrières et les rémunérations soient au niveau des enjeux de la recherche, soutenez le SNCS, force de propositions, votez pour la liste qu'il présente.